

JOURNEE ETUDE AVICCA
Lundi 12 mai 2014

Sommaire

- **Présentation du SMO Eure et Loir Numérique et de son projet THD 2013-2022**

Par Jacques LEMARE, Président d'Eure-et-Loir Numérique

- **Retour d'expérience sur le Marché conception-réalisation et sur la Délégation de Service Public**

Par Christian CARRIERE, Conseiller du Président d'Eure-et-Loir Numérique

EURE-ET-LOIR : un Syndicat Mixte Ouvert pour la mise en œuvre de son ambition

L'Assemblée départementale du 14 décembre 2011 décide la création d'un SMO pour assurer la mise en œuvre du SDTAN, et transfère les compétences des articles L. 1425-1 et L. 1425-2 du CGCT.

Le SMO est créé le 12 octobre 2012 par arrêté préfectoral.

Membres du SMO :

- ▶ Conseil général d'Eure-et-Loir
- ▶ Conseil régional du Centre
- ▶ 22 EPCI sur 22 concernés, regroupant 330 communes sur 402

 Périmètre de la zone AMII/
conventionnée

Périmètre de la zone Eure-et-Loir Numérique

57 Délégués

- Collège du Conseil général (10 Conseillers généraux)
- Collège du Conseil régional (5 Conseillers régionaux)
- Collège des EPCI (42 délégués des EPCI)

Gouvernance du SMO :

- ▶ Conseil Syndical
- ▶ Bureau (tous les collèges représentés)
- ▶ Commission de pilotage
- ▶ CAO, CDSP, CCSPL
- ▶ Un groupe de travail « Usages »

Fonctionnement :

Un budget de fonctionnement en année pleine de 600 000 € couvrant les frais de personnel et de structure, avec les cotisations du :

- Conseil général pour 290 000 €
- Conseil régional pour 80 000 €
- EPCI pour 120 000 €

et la redevance versée par le fermier pour 110 000€

Investissement :

Un budget d'investissement total 2013-2022 de 135 M€ couvert par :

- | | |
|----------|------------------|
| - 20% | EPCI |
| - 30% | Conseil général |
| - 22,54% | Conseil régional |
| - 27,46% | Etat (FSN) |

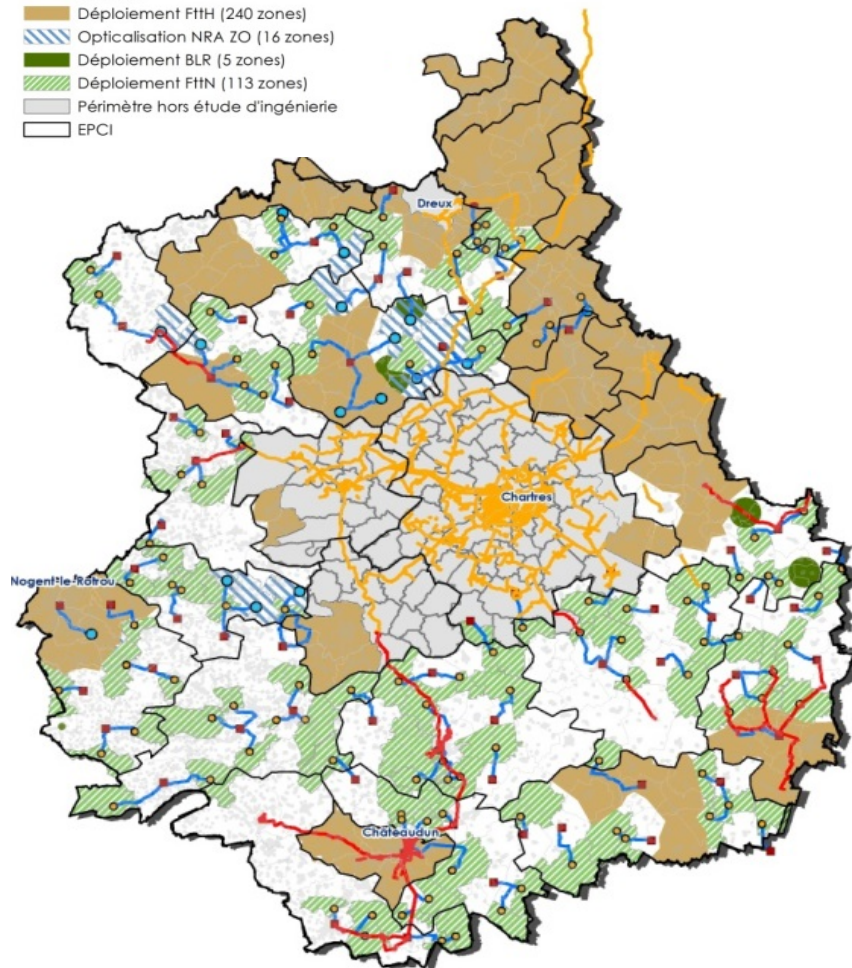


EURE-ET-LOIR NUMERIQUE : programme 2013-2022

À l'issue des études d'ingénierie réalisées sur la période janvier-juin 2013, une concertation avec les EPCI a été effectuée afin d'arbitrer les périmètres et plannings de déploiement des infrastructures très haut débit sur le périmètre du SMO.

Les résultats de cette concertation représentant un programme de 135 M€ sur 2013-2022 sont les suivants :

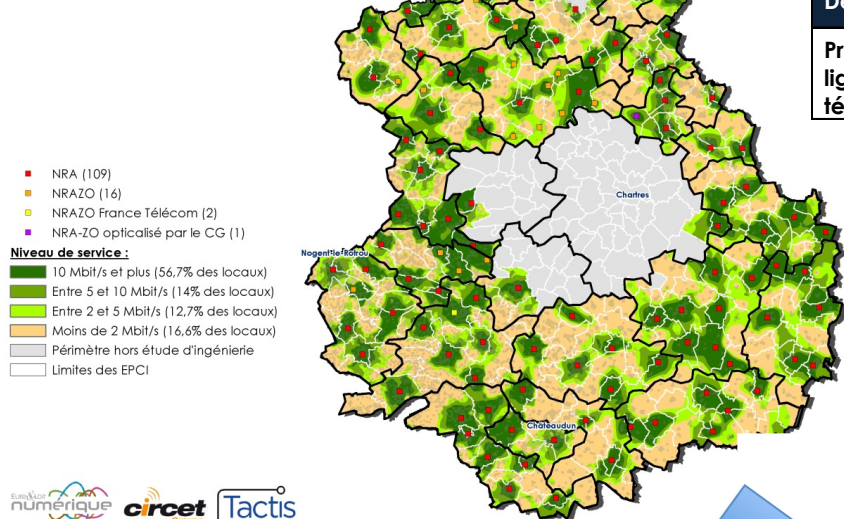
- **Desserte FttH (87,18 M€) -> Fibre à l'abonné**
 - o Plus de 89 700 locaux couverts,
 - o 240 zones PM desservies,
- **Desserte FttN (20,2 M€) -> Montée en débit ADSL**
 - o Plus de 15 600 lignes traitées,
 - o 114 sites PRM desservis en fibre optique,
- **FtTo (5,83 M€) -> Fibre à l'entreprise**
- **BLR (0,50 M€) -> Boucle Locale Radio**
 - o 5 nouveaux points hauts BLR installés sur 3 EPCI,
 - o Modernisation des 60 stations de base existantes
- **L'opticalisation des 16 NRA-ZO (3,36 M€)**
 - o Plus de 2 400 lignes téléphoniques améliorées
- **Une enveloppe complémentaire « collecte » (9 M€)**
- **L'enveloppe maximale pour les financements à déclencher au besoin (raccordements FtTo, kits satellites, AMO, ...) pour un investissement de 9,33 M€.**



Objectifs d'aménagement numérique du territoire à horizon 2022

Offres de service filaire à 2013

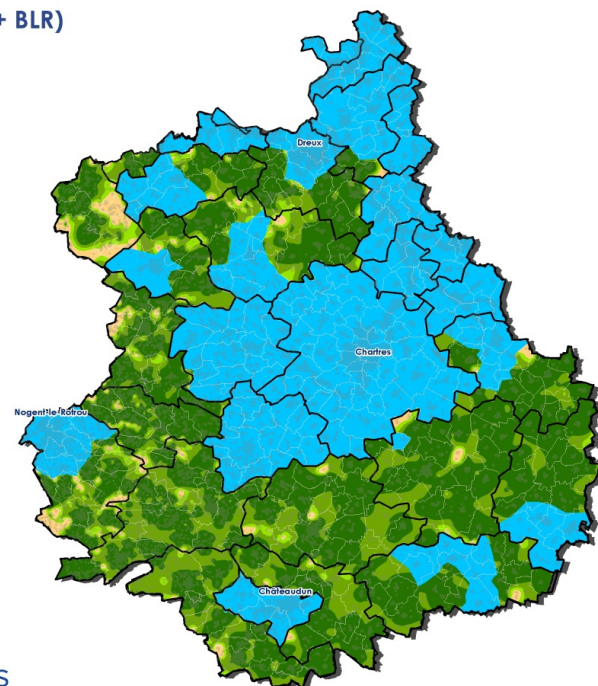
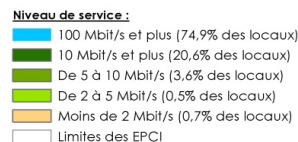
Département de l'Eure-et-Loir



Débits	10 Mbit/s et plus	Entre 5 et 10 Mbit/s	Entre 2 et 5 Mbit/s	Moins de 2 Mbit/s
Proportion de lignes téléphoniques	56,7%	13,9%	12,7%	16,6%

Offres de service (filaire + BLR) à 2022

Département de l'Eure-et-Loir



Débits	100 Mbit/s et plus	10 Mbit/s et plus	Entre 5 et 10 Mbit/s	Entre 2 et 5 Mbit/s	Moins de 2 Mbit/s
Proportion de lignes téléphoniques	74,9%	20,6%	3,6%	0,5%	0,4%

Point d'étape à mai 2014 :

o Concertation avec les 22 EPCI

- o Signatures des conventions cadres 2013-2022 avec les 22 EPCI définissant le programme 2013-2022 sur leur territoire
 - o -> Terminées
- o Signatures des conventions de financement 2013-2016 avec les 22 EPCI avec possibilité de bénéficier de facilités de paiement grâce à l'emprunt CDC de 30 ans contracté par Eure-et-Loir Numérique
 - o -> Terminées

o Travaux

- o Emission des BDC au titulaire du marché et réunions de travail hebdomadaires
 - o -> Le démarrage des travaux s'effectue simultanément sur les 22 territoires pour du FttH, FttN et de COLLECTE pour 33 M€ de commandes sur 2014 (cumul des deux années 2013 et 2014)
 - o -> Visites d'implantation des PRM avec Orange
 - o -> Premiers déploiements en juin 2014

o Délégation de Service Public

- o Signature de la DSP effectuée suite au Conseil syndical du 21 Mars 2014
 - o -> Premières réunions avec les services de SFR Collectivités pour traiter des process de travail SFRC / SMO ELN / AXIONE-BYES

o Conventionnement zone d'initiative privée

- o Négociation des termes de la convention avec les 2 opérateurs (Orange et REG.I.E.S.)
 - o -> En attente retour des opérateurs

o Dossier FSN

- o Rédaction du dossier « phase 2 » suite accord PM du 23 septembre 2013
 - o -> Objectif dépôt du dossier Septembre 2014

Sommaire

- **Rappel du SDTAN d'Eure et Loir et présentation du SMO Eure et Loir Numérique et son projet THD 2013-2022**

Par Jacques LEMARE, Président d'Eure-et-Loir Numérique

- **Retour d'expérience sur le Marché conception-réalisation et sur la Délégation de Service Public**

Par Christian CARRIERE, Conseiller du Président d'Eure-et-Loir Numérique

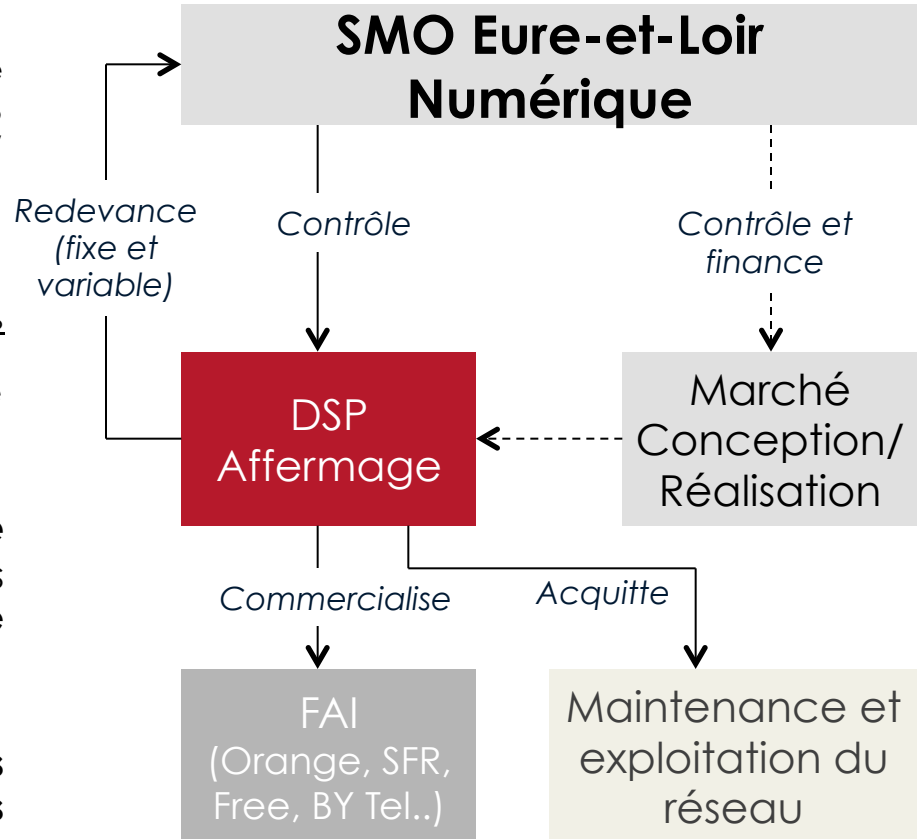
Eure-et-Loir Numérique a opté pour un mécanisme contractuel associant marché de conception-réalisation et une DSP par affermage

○ **Eure-et-Loir Numérique a opté pour un montage juridique dissociant l'établissement et l'exploitation des réseaux.**

- Pour l'établissement des réseaux : marché de conception-réalisation, attribué le 23 septembre 2013 au groupement Axione/Bouygues Energies et Services d'une durée de 4 ans
- Pour l'exploitation et la commercialisation des réseaux : DSP en affermage, attribuée le 21 mars 2014 à SFR Collectivités pour une durée de 15 ans

○ **Ce montage juridique présente l'avantage de pouvoir induire une logique de « Stop&Go »,** en cas de faible appétence des opérateurs ou de dysfonctionnement constaté

○ **Ce montage permet de tenir compte, à intervalles réguliers, des recommandations formulées par les services de l'Etat et ses partenaires (ARCEP, MISSION FTHD...).**



-> Le marché de conception-réalisation

- **Objet du marché : concevoir et déployer, dans un cadre de marché à bons de commande, le réseau Eure et Loir Numérique, composé :**

- Des équipements nécessaires aux actions de montée en débit au niveau des SR de France Télécom (collecte optique + armoire)
- Des boucles locales optiques FttH
- Des tronçons de collecte en fibre optique pour raccorder les zones d'activités
- Des tronçons de collecte en fibre optique des BLR déjà existantes

- **Calendrier de la procédure**

- Appel à candidatures envoyé le 27/12/2012
- Réception des candidatures 30/01/2013
- Sélection des candidats le 19/03/2013
- Envoi du DCE aux candidats retenus le 26/03/2013
- Réception des offres des candidats le 14/06/2013
- Audition des candidats le 02/07/2013
- Choix du candidat retenu au marché le 23/09/2013

9 mois



-> Le marché de conception-réalisation

• **Forme du marché**

- La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP, impose de dissocier la mission de maîtrise d'œuvre de celle de l'entrepreneur pour la réalisation des équipements publics.
- La loi MOP permet cependant de déroger à cette règle pour la réalisation d'ouvrages d'une technicité particulière, en associant l'entreprise et le concepteur dès les premières phases du projet. C'est le processus de conception-réalisation.
- Ce marché particulier permet au maître d'ouvrage de confier simultanément la conception (études) et la réalisation (exécution des travaux) d'un ouvrage à un groupement d'opérateurs économiques ou un seul opérateur pour les ouvrages d'infrastructures.

- **Au vu de la technicité très particulière du déploiement de réseaux FttH il a été retenu par l'Eure-et-Loir, le choix d'utiliser ce type de procédure, pour une durée de 4 ans.**

• **Candidatures et offres**

- 9 candidats ont retiré un dossier
- 5 ont été admis à présenter une offre (conforme au RC)
- 3 ont finalement remis une offre.

-> Le marché de conception-réalisation

- **Points clés du marché**

- Le candidat doit disposer d'une licence opérateur pour commander les prestations « DIVOP » notamment pour le PRM
- Le candidat doit être compétent en matière d'établissement de réseaux type 1G pour le volet « collecte » et « PRM » mais doit également avoir des références dans l'étude et la construction de réseaux FttH (plus rare...)
- La capacité à réaliser des études (conception) est aussi importante que la capacité à construire les réseaux (réalisation) principalement pour le FttH
- Importance du SI et SIG notamment articulation avec le futur fermier (livrables...)

- **Retour d'expérience après 6 mois**

- Nécessiter de lancer des marchés annexes (SPS + AMO Technique) pour assurer le suivi du marché
- ELN doit rester le plus impliqué possible notamment dans la relation avec les élus locaux (visites PRM pour l'implantation d'armoires) y compris sur la phase étude pour s'assurer que les choix retenus par le concepteur-réalisateur soient les plus pertinents pour Eure-et-Loir Numérique.
- Phase d'étude assez longue mais nécessaire pour que le process de travaux soit bien calé
- Beaucoup de sous traitance y compris les Bureaux d'études

-> La Délégation de Service Public

- **Objet de la délégation : exploitation et commercialisation du réseau THD**

- Exploitation technique et commerciale des boucles locales optiques FTTH, des liens de collecte en fibre optique et des BLR existantes
- Maintenance des équipements de montée en débit établis par le syndicat mixte
- Commercialisation auprès des opérateurs clients du réseau
- Durée de 13 à 15 ans, déterminée au cours des négociations

- **Calendrier de la consultation**

- Appel à candidatures envoyé le 25/04/2013
- Réception des candidatures le 14/06/2013
- CDSP pour sélection des candidats le 17/06/2013
- Envoi du DCE aux candidats retenus fin le 24/06/2013
- Réception des offres des candidats fin septembre 2013
- CDSP pour l'analyse des offres le 23/10/2013
- Négociations avec les candidats novembre à février
- Négociations finale avec le candidat retenu fin mars 2014
- Attribution de la DSP le 21/03/2014

11 mois

-> La Délégation de Service Public

- **Forme du marché et durée : l'affermage sur 15 ans**

- L'ensemble des ouvrages constitutifs du Réseau sera mis à disposition, dans un cadre de service public local, aux opérateurs et utilisateurs de réseaux indépendants, seuls et uniques Usagers du service,
- Les objectifs d'ELN et des simulations économiques amènent à considérer, a priori, que la mise disposition s'effectuera sur une durée de 15 ans, courant à compter de la date d'entrée en vigueur de la Convention, permettant d'assurer les d'amortissements des investissements et garantissant l'économie générale de la concession du futur Délédataire,
- En se limitant au marché de gros, les contours du service public garantissent sa neutralité vis-à-vis des différents acteurs du marché et de son développement futur,
- Ce montage permet de tenir compte, à intervalles réguliers, de l'évolution de la réglementation et du secteur des télécoms sans bouleverser l'économie de la DSP.

- **Candidatures et offres**

- 6 candidats ont retiré un dossier
- Les 6 ont été admis à présenter une offre (conforme au RC)
- 3 ont finalement remis une offre.

-> Le marché de conception-réalisation

- **Points clés du marché**

- Le candidat doit être opérateur pour pouvoir commercialiser le réseau (à la ligne ou en co-investissement)
- Le candidat doit se charger de l'exploitation de tout le réseau y compris la collecte, la MED et la BLR (le SMO n'a qu'un seul interlocuteur)
- Le candidat doit accompagner ELN dans la conception et la réalisation des infrastructures (spécifications techniques, SI et SIG, référencement de matériel, ...)
- Le candidat doit prendre la maîtrise d'ouvrage des raccordements finals (avec participation financière du Syndicat)
- Le niveau de la redevance versée au Syndicat.

- **Retour d'expérience suite négociations**

- Le co-investissement FttH représente la part la plus importante du BP du fermier
- Accélération du déploiement des 90K prises FttH demandée par le fermier
- La redevance ferme est plus importante que la redevance variable et elle est assise sur les prises livrées par le SMO au fermier
- La redevance variable est déclenchée si dépassement de la courbe « ARCEP »
- Des offres FttO en dehors des zones FttH sont proposées à des tarifs raisonnables
- La subvention au raccordement (au-delà des 250€HT pris en charge par le délégataire) est différente suivant le type de raccordement.

Merci pour votre attention.

Retrouvez Eure-et-Loir Numérique sur

www.numerique28.fr